



SCPI Eden

Bulletin trimestriel d'information n° 6

PÉRIODE DE VALIDITÉ DU 1^{ER} JUILLET AU 30 SEPTEMBRE 2026

Chiffres clés

AU 30/06/2026

CAPITALISATION ⁽¹⁾

59 732 850 €

NOMBRE D'ASSOCIÉS

1 859

NOMBRE DE PARTS

1 194 657

NOMBRE D'IMMEUBLES

9

TRI CIBLE SUR 10 ANS ⁽²⁾ NON GARANTI

7,44 %

SURFACES GÉRÉES

22 032 m²

PGA/TAUX DE DISTRIBUTION 2025 ⁽³⁾

8,00 %

PRIX DE SOUSCRIPTION ⁽¹⁾

50 € / PART

LOYERS HT HC ENCAISSÉS SUR LE TRIMESTRE

1 026 864 €

DURÉE DE PLACEMENT RECOMMANDÉ

8 ans

⁽¹⁾ Définitions à retrouver dans le lexique page 9.

⁽²⁾ **Taux de Rentabilité Interne (TRI)** : indicateur de performance calculé sur une durée de 10 ans qui prend en compte l'ensemble des flux de trésorerie (investissement, distributions, désinvestissement).

⁽³⁾ **Taux de distribution** : Division du dividende brut avant prélèvements libératoires et autre fiscalité payée par le fonds pour le compte de l'associé au titre de l'année 2025 par le prix de souscription au 1^{er} janvier de l'année 2025.

Performance globale annuelle (PGA) : correspond à la somme du taux de distribution de l'année N et de la variation du prix de souscription entre le 1^{er} janvier de l'année N et le 1^{er} janvier de l'année N+1.

Ces taux peuvent ne pas être représentatifs de la performance future de la SCPI, en raison notamment de l'impact du délai de jouissance sur le niveau de distribution. La SCPI vise un objectif de taux de distribution annuel de 6,5% (non garanti).

L'investissement dans des parts de la SCPI Eden présente notamment un risque de liquidité, un risque de change et un risque de perte en capital. Les revenus éventuels sont non garantis et dépendant de l'évolution du marché immobilier et de la fiscalité applicable. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.



Edito

Chers associés,

Au cours du deuxième trimestre 2026, la SCPI Eden poursuit le déploiement de son capital sur de nouvelles typologies d'actif et s'ouvre à un nouveau pays comme nous vous l'avions annoncé au précédent trimestre avec 2 acquisitions concrétisées en Finlande et une en Angleterre sur un actif de commerce.

Comme précédemment évoqué nous avons défini la Finlande comme un de nos pays d'investissements pour plusieurs raisons notamment la présence dans la zone Euro ainsi que par la dynamique immobilière actuelle. En effet, la Finlande bénéficie d'une dynamique solide avec des volumes de transactions en croissance sur le premier semestre 2026. Comme le souligne Colliers dans son étude, avec un volume de 3,4 milliards d'euros investis sur cette première partie de l'année, la Finlande montre la croissance de volumes de transaction la plus forte parmi les pays nordiques avec +87% par rapport à la même période de l'année précédente. De manière générale, les pays du nord de l'Europe enregistrent un montant de 18,2 milliards d'euros investis sur le premier semestre. Par ailleurs, nous notons l'attrait de la Finlande pour les acteurs étrangers qui comptent pour 56% des transactions à l'achat, ce qui en fait le pays le plus attractif parmi les pays nordiques pour les investisseurs étrangers. En matière de typologies investies, le regain de croissance dans les pays nordiques est porté par les actifs logistiques et industriels, qui représentent 22%¹. Cette dynamique s'inscrit dans un contexte européen également favorable avec un volume de transaction en hausse de +10 % sur un an² à la fin du premier trimestre 2026.

Bénéficiant d'une collecte toujours dynamique, la SCPI Eden a collecté plus de 7,5 millions d'euros au deuxième trimestre 2026, ce qui lui a permis de réaliser 3 transactions sur la période.

Dès le mois d'avril, la SCPI Eden s'est ouverte à un nouveau pays en enregistrant sa première acquisition en Finlande avec un actif logistique localisé en périphérie d'Helsinki pour un montant de 9,6 M€. L'actif, développant une surface de 2 937m², acquis dans le cadre d'une opération en Sale & leaseback, offre un bail long, avec une durée résiduelle de 12 ans, avec Wulff Group, entreprise spécialisée dans la fourniture de solutions et de produits destinés aux environnements de travail, incluant les fournitures de bureau, les équipements professionnels ainsi que divers services aux entreprises. Cotée en bourse au Nasdaq OMX Helsinki, Wulff Group est une entreprise établie dans l'ensemble des pays nordiques.

Dans la foulée de cette première acquisition en Finlande, nous avons continué de développer notre implantation dans la zone en concluant une deuxième acquisition portant sur un actif Light Industrial d'une surface de 2 149m². Localisé dans le nord du pays, à Oulu, au cœur de l'un des pôles technologiques et scientifiques les plus dynamiques, cet actif acquis pour un montant de 6 M€ est loué pour une durée résiduelle de 14 ans à Eastman Chemical Company, entreprise fondée en 1920 et cotée au New York Stock Exchange.

Au titre du deuxième trimestre, le dividende brut est de 1,00€ par part. Par ailleurs, à la suite de la campagne d'expertise de votre portefeuille menée au 30 juin 2026, la valeur de réalisation de la SCPI Eden est de 43,75€/part et sa valeur de reconstitution de 49,81€/part. Enfin, comme validé lors de l'assemblée générale extraordinaire de la SCPI le capital maximum statutaire de la SCPI Eden a été augmenté de 100M€ à 250M€ et le principe de la mensualisation du dividende a été accepté, celle-ci devant entrer en vigueur à partir du 1^{er} Octobre 2026.

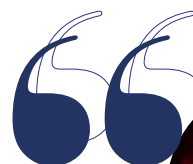
Sources :

¹ Colliers - Nordic property investment market continues to recover in H1 2026

² Europe CRE 360 May 2026

Les points de vue et opinions exprimées sont ceux de la société de gestion et n'emportent aucun engagement juridique ni accord contractuel de sa part. Les perspectives annoncées reposent sur des hypothèses qui peuvent être modifiées en fonctions d'évènements géopolitiques non anticipés et de la fiscalité applicable.

Les performances (tout comme la situation financière d'un locataire) passées ne préjugent pas de performances futures (ni de sa capacité à honorer ses loyers).



Sarah Sisombat

Gérante de la
SCPI Eden

DÉCOUVREZ ÉGALEMENT NOS
AUTRES SOLUTIONS D'ÉPARGNE !

Focus sur votre épargne

Taux brut de distribution 2025⁽¹⁾

8,00%



■ Part de fiscalité étrangère supportée par la SCPI⁽²⁾ : 2,03%

⁽²⁾ L'impôt étranger peut être neutralisé en France afin d'éviter la double imposition, selon les conventions fiscales en vigueur entre la France et les pays concernés. Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle et du taux d'imposition propre à chaque associé. Le dispositif fiscal est susceptible d'évoluer.

Valeurs par part en vigueur AU 30/06/2026

PRIX DE SOUSCRIPTION ⁽¹⁾

50 €

(soit une valeur nominale de 40 € et une prime d'émission de 10 €)

VALEUR DE RETRAIT

50 €

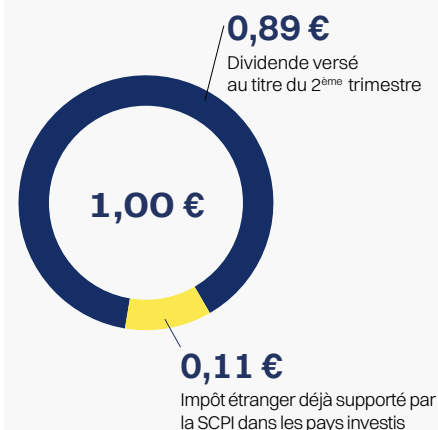
VALEUR DE RÉALISATION ⁽¹⁾

43,75 €

VALEUR DE RECONSTITUTION ⁽¹⁾

49,81 €

Dividende brut par part ⁽¹⁾



DATES DE VERSEMENTS DIVIDENDES

3^{ème} TRIMESTRE 2025 : 31/10/2025

4^{ème} TRIMESTRE 2025 : 30/01/2026

1^{er} TRIMESTRE 2026 : 30/04/2026

2^{ème} TRIMESTRE 2026 : 31/07/2026

L'investissement dans des parts de la SCPI Eden présente notamment un risque de liquidité, et un risque de perte en capital. Les revenus éventuels sont non garantis et dépendant de l'évolution du marché immobilier et de la fiscalité applicable. **Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.**



Évolution du capital

La société de gestion ne garantit pas le rachat de parts

	3T 2025	4T 2025	1T 2026	2T 2026
Souscriptions du trimestre (nbre de parts)	60 053	158 920	201 194	150 234
Retraits du trimestre (nbre de parts)	0	0	80	81
Nombre de parts fin de trimestre	684 470	843 390	1 044 504	1 194 657
Associés fin de trimestre	1 321	1 505	1 702	1 859
Capitalisation ⁽¹⁾ fin de trimestre	34 223 500 €	42 169 500 €	52 225 200 €	59 732 850 €
Capital social ⁽¹⁾ fin de trimestre	27 378 800 €	33 735 600 €	41 780 160 €	47 786 280 €
Nombre de part en attente de retrait fin de trimestre	0	0	0	0
Prix de souscription fin de trimestre	50 €	50 €	50 €	50 €

¹ Définitions à retrouver dans le lexique page 9.

Patrimoine de votre SCPI AU 30/06/2026

Les actifs sont détenus soit directement par la SCPI soit indirectement via des sociétés immobilières.



- 2** actifs au Pays-Bas
- 4** actifs au Royaume-Uni
- 1** actif en Irlande
- 2** actifs en Finlande



Illustrations d'investissements déjà réalisés qui ne préjugent pas des investissements futurs.

Chiffres clés du trimestre AU 30/06/2026

VALEUR VÉNALE DU PATRIMOINE ⁽¹⁾

55 104 469 € HD

SURFACE DU PATRIMOINE ⁽²⁾

22 032 M²

NOMBRE D'IMMEUBLES

9

NOMBRE DE LOCATAIRES
(hors parking)

9

WALT ⁽¹⁾

(durée moyenne restante des baux)

9,96 ans

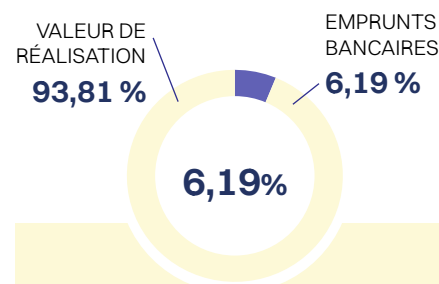
WALB ⁽¹⁾

(durée moyenne ferme des baux)

9,7 ans

Ratio dettes et autres engagements ASPIM⁽¹⁾

AU 30/06/2026



Le recours à l'endettement lors de l'acquisition d'un immeuble permet de bénéficier d'un effet de levier⁽¹⁾ intéressant généré par l'achat de cet immeuble. Il est encadré et seulement autorisé dans les limites fixées par l'assemblée générale. Utiliser cet effet amplifie les opportunités de gains potentiels mais aussi les risques de pertes.

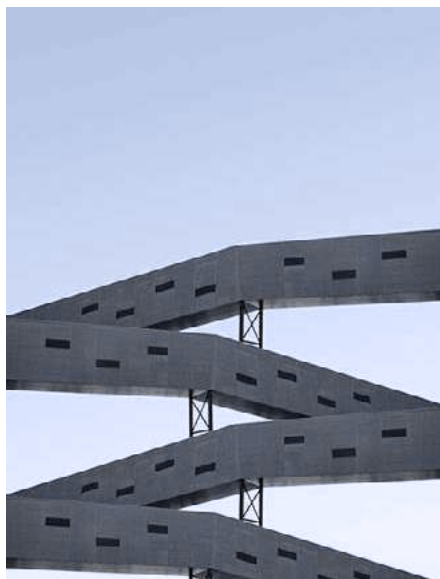
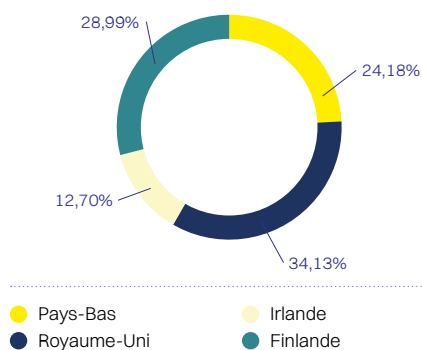
⁽¹⁾ Définitions à retrouver dans le lexique page 9.

⁽²⁾ Les chiffres sont arrondis.

L'investissement dans des parts de la SCPI Eden présente notamment un risque de liquidité, et un risque de perte en capital. Les revenus éventuels sont non garantis et dépendant de l'évolution du marché immobilier et de la fiscalité applicable. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

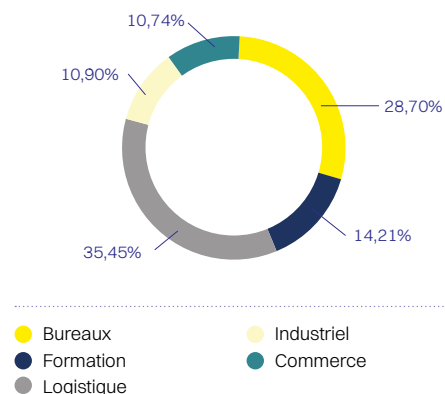
Répartition du patrimoine par pays

EN VALEUR VÉNALE ⁽¹⁾ AU 30/06/2026



Répartition du patrimoine par typologie d'actifs

EN VALEUR VÉNALE ⁽¹⁾ AU 30/06/2026



3 L'essentiel de la gestion

au 30/06/2026



Situation locative du trimestre

TAUX D'OCCUPATION FINANCIER (TOF) ⁽¹⁾

La situation passée des locataires ne préjuge pas de leur solidité future.



TOF

- Locaux occupés
- Locaux occupés sous franchise ou mis à disposition d'un futur locataire
- Locaux vacants sous promesse de vente
- Locaux vacants en restructuration (intégrés au TOF sous conditions)
- Locaux vacants en recherche de locataire

Le taux d'occupation financier (TOF) indique le taux de remplissage des immeubles de la SCPI. Ce taux (TOF) est l'expression de la performance locative de la SCPI. Il s'agit de la division du montant total des loyers et indemnités d'occupation facturés (y compris les indemnités compensatrices de loyers) ainsi que des valeurs loyatives de marchés des autres locaux non disponibles à la location, par le montant des loyers facturables dans l'hypothèse où l'intégralité du patrimoine de la SCPI serait louée.

⁽¹⁾ Définitions à retrouver dans le lexique page 9.

L'investissement dans des parts de la SCPI Eden présente notamment un risque de liquidité, et un risque de perte en capital. Les revenus éventuels sont non garantis et dépendant de l'évolution du marché immobilier et de la fiscalité applicable. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Acquisitions du trimestre AU 30/06/2026



Cube, Tuusula, Finlande

9 600 000 €

2 937 m²

Logistique

Nb locataire : 1

WALB : 12

TOF: 100%

L'immeuble Cube est un actif logistique d'une surface de 2 937 m², acquis dans le cadre d'une opération de sale & leaseback, offrant une visibilité locative à long terme grâce à un bail ferme d'une durée résiduelle de 12 ans (WALT) et situé à 30 kilomètres d'Helsinki.

L'immeuble est entièrement loué à Wulff Group, entreprise spécialisée dans la fourniture de solutions et de produits destinés aux environnements de travail, incluant les fournitures de bureau, les équipements professionnels ainsi que divers services aux entreprises. Cotée en bourse au Nasdaq OMX Helsinki, Wulff Group est une entreprise établie dans l'ensemble des pays nordiques.



Eastman: Oulu, Finlande

6 000 000 €

2 149 m²

Light Industrial

Nb locataire : 1

WALB : 14

TOF: 100%

Situé dans la ville d'Oulu, l'immeuble Eastman est un actif de catégorie light industrial d'une surface de 2 149 m², intégralement loué dans le cadre d'un bail ferme d'une durée résiduelle de 14 ans. Ce bail très longue durée constitue un facteur de stabilité des revenus locatifs théoriques particulièrement recherchée dans le contexte actuel du marché européen.

Le locataire, Eastman Chemical Company est un groupe américain spécialisé dans le recyclage chimique. Fondé en 1920 et coté au New York Stock Exchange (NYSE) depuis 1994, le groupe compte 67 sites industriels dans le monde et emploie près de 14 000 collaborateurs.



Manchester Retail Schuh

5 917 846 €

614 m²

Commerce

Nb locataire : 1

WALB : 5,8

TOF: 100%

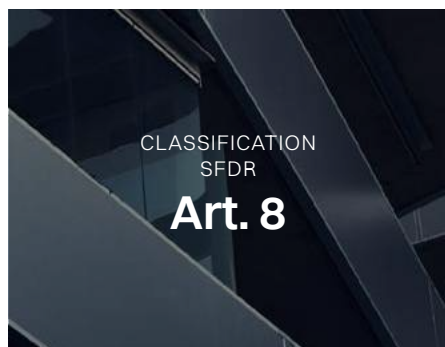
En fin de trimestre, la SCPI a acquis un actif commercial situé en plein cœur de Manchester, au Royaume-Uni, dans l'une des principales artères commerçantes de la ville. Cet actif de 614 m² a été acquis avec une durée résiduelle moyenne des baux (WALT) de 5,8 ans.

Le bien est intégralement loué à Schuh Limited, enseigne britannique reconnue, spécialisée dans la vente de chaussures de marque pour femmes, hommes et enfants. Présente dans les principales rues commerçantes du Royaume-Uni et de l'Irlande avec plus de 120 magasins, elle distribue les plus grandes marques internationales.

Actualités ESG

L'Environnement, le Social et la Gouvernance (ESG) chez Eden

- **Communication aux locataires** : des communications sur les performances environnementales des immeubles ont été envoyées à 2 locataires. Cela leur permet de comprendre concrètement nos actions et nos ambitions pour la sobriété des immeubles.
- **Guide écogeste** : des guides écogestes ont été envoyés à 3 locataires. Ils décrivent les actions de sobriété à adopter au quotidien pour une usage sobre du bâtiment. Le guide aborde les thématiques de l'énergie, de l'eau et des déchets.



Veuillez retrouver toute l'actualité ISR de la SCPI Eden dans le **Rapport d'Investissement Socialement Responsable de 2025**:



Cliquer ici pour retrouver notre rapport :
<https://www.advenis-reim.com/document/eden-rapport-isr-2025/>



Appel à la vigilance du public

L'Autorité des marchés financiers (AMF), l'ASPIM et les sociétés de gestion lancent un appel commun à la plus grande vigilance des épargnants face à l'utilisation frauduleuse, de plus en plus fréquente, du nom d'intermédiaires ou de produits financiers autorisés, à des fins d'escroqueries. Devant l'ampleur du phénomène, la société de gestion rappelle les bons réflexes à avoir avant tout investissement sur son site dans la rubrique actualités. Consultez régulièrement les listes noires, blanches, mises en garde et tableaux des alertes publiés par les autorités sur les sites internet Assurance Banque Épargne Info Service (ABEIS) ainsi que l'AMF.

Pour toutes questions ou doutes, n'hésitez pas à :

Utiliser le formulaire contact sur le site :
www.advenis-reim.com ;

Nous contacter par courrier adressé à Advenis Real Estate Investment Management – Service Conformité – **52 rue de Bassano 75008 Paris** ;

ou par courrier électronique à :
reclamation.associes@advenis.com ;

ou par téléphone au **01 78 09 88 34**.

Advenis REIM vous informe que les renseignements figurant dans ce bulletin ne sont donnés qu'à titre indicatif et n'emportent aucun engagement juridique ni accord contractuel de la part de la société de gestion.

Cliquez ici pour en savoir plus sur le label ISR, ses modalités d'octroi et la liste des fonds immobiliers labellisés. L'analyse ESG réalisée repose sur une campagne de collecte auprès de différentes parties prenantes ce qui implique un risque sur la disponibilité et la qualité des données collectées. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Conditions de souscription et de retrait des parts

Avant toute souscription, le souscripteur doit prendre connaissance des statuts, du dernier rapport annuel, de la note d'information et du Document d'Information Clé (DIC).

Caractéristique	SCPI d'entreprise à capital variable dans la limite d'un capital social maximal fixé à 100 000 000 €
Commercialisation	Offre au public depuis le 5 décembre 2024
Conditions de souscription	50 € soit une valeur nominale de 40 € et une prime d'émission de 10 € ⁽¹⁾
Minimum de souscription	20 parts
Frais de souscription	Pas de frais de souscriptions
Frais de gestion annuels	15 % TTI maximum du montant des produits locatifs hors taxes encaissés et des produits financiers nets de la SCPI répartie comme suit : 10,8% TTI au titre de la gestion administrative couvrant tous les frais de bureaux et de personnel nécessaires à l'administration de la société . 3,5 % HT au titre de la gestion afférente à l'exploitation des immeubles. Par exception la 1ere échéance couvrira la période écoulée entre la date de constitution de la SCPI et le 31 décembre.
Frais d'acquisition ou de cession d'actifs	• À 4 % TTI maximum du prix d'acquisition ou du prix de cession (hors taxes, hors droits et hors frais) de l'actif immobilier acquis (y compris en l'état futur d'achèvement) ou cédé, • À 4 % TTI maximum de la valeur conventionnelle (hors taxes, hors droits et hors frais) des actifs immobiliers retenue pour le calcul du prix d'acquisition des droits sociaux acquis ou cédés des sociétés qui détiennent lesdits actifs immobiliers, au prorata de la participation dans lesdites sociétés acquise ou cédée par la société.
Commissions de cession	• Cession de parts de gré à gré et mutation de parts : frais de 100 € TTI quel que soit le nombre de parts cédées. • Cession de parts réalisée par confrontation des ordres d'achat et de vente : 6 % TTI du montant revenant au cédant et à la charge de l'acquéreur (commission exonérée en vertu de l'article 135 paragraphe 1, sous g) de la directive 2006/112/CE du conseil du 28 novembre 2006). L'acquéreur supportera par ailleurs le paiement des droits d'enregistrement, au taux de 5 % (taux actuellement en vigueur), calculés sur le prix de cession des parts au taux en vigueur au moment de la cession.
Conditions de retrait	La société de gestion prélèvera une commission de 5 % HT (soit 6 % TTC) du montant remboursé en cas de retrait de parts détenues depuis moins de cinq (5) ans révolus. Cette commission sera prélevée directement par la société de gestion sur le prix de retrait versé à l'associé retrayant.
Durée de placement minimale recommandée	8 ans au minimum
Jouissance des parts	Les parts portent jouissance pour les souscripteurs à compter du premier jour du sixième mois suivant la réception intégrale des fonds par la société et sous réserve de réception d'un dossier complet et conforme.
Distribution potentielle	Les potentiels dividendes sont versés sous forme d'acomptes trimestriels sous réserve d'une décision prise par l'Assemblée Générale les années suivantes.
Modalités de sorties du produit	L'associé qui souhaite se séparer de ses parts peut (i) demander la cession de ses parts soit sans intervention de la société de gestion soit sur le marché secondaire par confrontation en cas de blocage du marché des parts (ii) demander le remboursement de ses parts qui n'intervient qu'en contrepartie d'une souscription correspondante.

Principaux risques d'un investissement en parts de la SCPI Eden

Risque faibleRisque élevé 1 2 3 4 5 6 7	L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 8 ans. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7 qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.
Diversification des placements	Les parts de scpi sont des supports de placement à long terme et doivent être acquises dans une optique de diversification de votre patrimoine
Impact de la fiscalité	Le rendement potentiel de la SCPI pourra être impacté par la fiscalité appliquée dans les pays dans lesquels elle détient des actifs et/ou l'existence ou pas de conventions fiscales que la France aurait pu conclure avec eux. Les revenus immobiliers de source européenne (revenus fonciers et plus-values immobilières) sont en principe imposables dans l'Etat où les immeubles sont situés (l'Etat de source). Chaque associé doit analyser son projet d'investissement en fonction de sa propre situation fiscale et de son taux d'imposition.
Risque de perte en capital	La SCPI comporte un risque de perte en capital et le montant du capital investi n'est pas garanti. Les performances potentielles étant liées au marché de l'immobilier, ce produit n'offre pas de rendement garanti. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.
Risque de marché	Les performances potentielles étant liées au marché de l'immobilier, ce produit n'offre pas de rendement garanti. Il ne prévoit pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.
Risque locatif	La situation passée des locataires ne préjuge pas de leur solidité future.
Risques de crédit, de contrepartie, lié à l'effet de levier	La SCPI pourra, de manière occasionnelle et dans le but de financer une partie des investissements, avoir recours à l'emprunt dans la limite de 40 % de la valeur d'expertise des actifs immobiliers majorée des fonds collectés nets de frais non encore investis. L'assemblée générale extraordinaire a décidé, le 21 janvier 2025 de relever le montant maximum des emprunts que pourra contracter la société de gestion en conséquence du nouveau plafond de capital statuaire. Celle-ci a fixé à 66 666 000 € le montant maximum des emprunts ou découverts bancaires que pourra contracter la société de gestion au nom de la société et l'a autorisé à consentir toutes les garanties nécessaires à la souscription de ces emprunts. En toutes circonstances, conformément aux dispositions du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers (ci-après « RGAMF »), le montant de l'endettement devra être compatible avec les capacités de remboursement de la SCPI sur la base de ses recettes ordinaires pour les emprunts et dettes et avec ses capacités d'engagement pour les acquisitions payables à terme.
Risque de conflit d'intérêt	Le groupe Advenis et ses filiales comptent plus de 300 collaborateurs. Ils sont présents en France, en Allemagne et en Espagne. Advenis REIM s'appuie sur cette synergie du groupe dans sa propre activité. Le résumé de la politique de gestion des conflits d'intérêt est disponible sur notre site et sur demande.
Risque de liquidité	La SCPI ne garantit pas la revente des parts, ni le retrait, la sortie n'étant possible que dans le cas de l'existence d'une contrepartie. En l'absence de contrepartie, vous pourriez ne pas pouvoir céder vos parts ou pourriez devoir accepter un prix inférieur au prix de retrait. Les conditions de cession (délais, prix) peuvent ainsi varier en fonction de l'évolution à la hausse comme à la baisse du marché de l'immobilier et du marché des parts de SCPI.
Risque de change	À titre accessoire, la SCPI peut être exposée au risque de change en cas d'investissement hors de la zone euro.
Risque de durabilité	Risque de durabilité. Le fonds est classé article 8 au sens du Règlement Disclosure et promeut ainsi des caractéristiques environnementales et sociales. La SCPI EDEN prend en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans ses processus d'investissement et de gestion. Dans le prolongement de son approche best-in-progress, elle vise l'amélioration globale du score ESG de la société grâce à la mise en place de plans d'actions sur ses actifs. L'analyse ESG repose sur une campagne de collecte de données annuelle auprès de différentes parties prenantes de la société de gestion ce qui implique un risque sur la disponibilité et sur la qualité des données collectées.
Autres risques	Risque de gestion discrétionnaire, risque de marché locatif.

Lexique

Autorité des Marchés Financiers (AMF) :

Autorité qui régule les acteurs et produits de la place financière française. Elle réglemente, autorise, surveille et, lorsque c'est nécessaire, contrôle, enquête et sanctionne. Elle veille également à la bonne information des investisseurs et les accompagne, en cas de besoin, grâce à son dispositif de médiation.

Capital social : Montant réunissant l'ensemble des apports réalisés à la société.

Capitalisation : Montant obtenu en multipliant le prix de souscription par le nombre de parts.

Critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (critères ESG) :

Ils recouvrent principalement et synthétiquement dans notre secteur les enjeux environnementaux dont les priorités sont la lutte contre le réchauffement climatique, la préservation des ressources et de l'écosystème vivant, les enjeux sociétaux c'est-à-dire tous les enjeux ayant une dimension sociétale, dont les impacts touchent les utilisateurs finaux, de manière plus ou moins directe et enfin les enjeux de gouvernance liés à l'engagement des locataires et des parties prenantes de l'immeuble et à la gestion de l'immeuble pour améliorer ses performances ESG.

Délai de jouissance : Période pendant laquelle tout nouvel investisseur ne perçoit pas de revenu, en attendant que les immeubles soient acquis.

Dividende brut par part : Dividendes avant prélèvements libératoires et autres fiscalité payée par le fonds en France ou à l'étranger pour le compte de l'associé(e), versé au titre de la période divisé par le nombre moyen de parts en jouissance de l'année.

Investissement Socialement Responsable (ISR) : Cela désigne l'inclusion des critères environnementaux, sociétaux et de gouvernance (ESG) dans le processus d'investissement et dans la gestion des actifs. Cela nécessite de définir des indicateurs sur les trois piliers d'analyse (E, S et G) pour inclure les critères extra-financiers au même titre que les critères financiers classiques dans les choix d'investissement ainsi que de définir des indicateurs de suivi pour faire progresser les performances des actifs immobiliers.

Taux d'encaissement des loyers : Le taux d'encaissement se détermine par la division entre les recettes locatives perçues et les recettes locatives facturées. Ce taux est calculé trimestriellement à une date d'arrêté fixée au 15^e jour suivant le dernier jour du trimestre. En conséquence, il ne prend pas en compte les loyers afférents au trimestre considéré encaissés à une date postérieure. Il est donc susceptible d'ajustements ultérieurs en fonction de la date de calcul.

Prix de souscription : 50 € soit une valeur nominale de 40 € et une prime d'émission de 10 €.

Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur

des services financiers dit « Règlement Disclosure » aussi appelé « SFDR » pour Sustainable Finance Disclosure Regulation : Il établit des règles harmonisées sur la transparence à appliquer par les acteurs des marchés financiers et les conseillers financiers en ce qui concerne l'intégration des risques en matière de durabilité et les incidences négatives en matière de durabilité dans leurs processus de décision (investissement ou conseil), et la fourniture d'informations en matière de durabilité sur les produits financiers (article 1 dudit Règlement).

Ratio dettes et autres engagements aspm : Pourcentage de l'endettement et des engagements payables à terme sur le total de l'actif net augmenté des dettes et autres engagements payables à terme.

Taux de distribution cible : Taux de distribution cible : Division du dividende brut avant prélèvements libératoires et autre fiscalité payée par le fonds pour le compte de l'associé en France et à l'étranger, estimé au titre de l'année N par le prix de souscription. Taux calculé pour une part en pleine jouissance et en pleine propriété du 1^{er} janvier au 31 décembre. L'objectif non garanti annoncé est fourni à titre d'illustration uniquement et est basé sur une estimation des performances futures à partir des conditions actuelles. Il ne constitue pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez l'investissement ou le produit

Taux d'occupation financier (TOF) : indique le taux de remplissage des immeubles de la SCPI. Il est calculé en fonction des loyers. Ce taux (TOF) est l'expression de la performance locative de la SCPI. Il se détermine par la division du montant total des loyers et indemnités d'occupation facturées ainsi que des indemnités compensatrices de loyers et des valeurs locatives de marché des autres locaux non disponibles à la location, par le montant total des loyers facturables dans l'hypothèse où l'intégralité du patrimoine de la SCPI serait loué, pour la période considérée.

Valeur comptable : Valeur du patrimoine figurant dans le bilan. Elle correspond au prix d'achat des bâtiments (ou au prix de construction).

Valeur de retrait : Montant revenant à l'associé sortant, correspondant au prix de souscription de la part diminuée des frais de souscription.

Valeur de réalisation : C'est la somme de la valeur vénale des immeubles déterminée par un expert externe en évaluation indépendant et de la valeur des autres actifs de la société diminuée des dettes.

Valeur de reconstitution : C'est la valeur de réalisation augmentée des frais afférents à une reconstitution du patrimoine (frais et droits sur acquisition et commission de la société de Gestion).

Valeur IFI : La valeur IFI est donnée à titre indicatif. Valeur à déclarer dans le cadre de l'imposition à l'impôt sur la Fortune Immobilière (IFI). Il s'agit du

prix de retrait auquel est appliqué un coefficient (représentant la part de l'immobilier dans la valeur de réalisation de la SCPI).

Valeur vénale (d'un immeuble ou d'un patrimoine) : Déterminée par un expert indépendant agréé par l'AMF, elle définit « le prix présumé qu'accepterait de payer un investisseur éventuel dans l'état (et le lieu) où il trouve cet immeuble ».

Weight Average Lease Break (WALB) : Durée moyenne ferme des baux : il s'agit de la moyenne pondérée de la durée résiduelle des baux (en loyers) jusqu'à leur prochaine échéance.

Weight Average Lease Term (WALT) : Désigne la durée moyenne restante des baux : il s'agit de la moyenne pondérée de la durée résiduelle des baux (en loyers) jusqu'au terme du bail.

Fiche d'identité

Forme juridique SCPI d'entreprise à capital variable
Siège social 52 rue de Bassano - 75008 Paris
Numéro d'immatriculation RCS Paris n° 934 638 081
Visa AMF SCPI Visa SCPI n° 24-28 du 26 novembre 2024
Date d'ouverture au public 5 décembre 2024
Durée de la SCPI 99 ans
Capital social maximum statutaire 100 000 000 €
Expert externe en évaluation BNP PARIBAS REAL ESTATE VALUATION
Code ISIN FR001400SCN0
Dépositaire CACEIS Bank
Commissaire aux comptes PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT
Société de gestion Advenis Real Estate Investment Management
Agrément AMF GP 18000011 en date du 29 juin 2018



SCPI Eden

Vie de votre SCPI

L'assemblée générale ordinaire de votre SCPI s'est tenue le 19 mai 2026 sur convocation de la société de gestion.

Les résolutions ordinaires ont été mises aux voix et toutes adoptées à cette occasion.

L'assemblée générale extraordinaire, sur seconde convocation, s'est tenue le 9 juin 2026, les résolutions extraordinaires ont toutes été adoptées.

Retrouvez-les dans votre rapport annuel [disponible ici](#).

www.advenis-reim.com

Retrouvez plus d'information sur Advenis REIM, son actualité et ses solutions d'investissement.



Connexion à votre extranet client

Plus d'information sur votre SCPI à découvrir.

Votre espace sécurisé

Suivez-nous !



SCPI Eden

52 rue de Bassano - 75008 Paris
RCS Paris n° 934 638 081
Visa AMF SCPI Eden N° 24-28
en date du 26 novembre 2024
Code ISIN : FR001400SCN0
Dépositaire : Caceis Bank

Advenis REIM

52 rue de Bassano - 75008 Paris
Tél. : 01 78 09 88 34
www.advenis-reim.com
n° TVA Intracommunautaire FR01833409899
Agrément AMF n° GP 18000011
S.A.S. au capital de 3 561 000,00 €
RCS Paris n° 833 409 899

 **ADVENIS**
Real Estate
Investment Management

